

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE monsieur Pierre Lassonde, président du conseil d'administration, Franco-Nevada Corporation, soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE monsieur Louis Paquet, conseiller en placements, Financière Banque Nationale inc., soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE madame Louise Turgeon, vice-présidente à la vérification interne, Fédération des caisses Desjardins du Québec, soit nommée membre du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Micheline Paradis;

QUE le premier alinéa du dispositif du décret numéro 2791-84 du 19 décembre 1984 concernant le traitement, les honoraires et les allocations des membres d'un musée ne s'applique pas aux personnes nommées membres du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54024

Gouvernement du Québec

Décret 605-2010, 7 juillet 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendra à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), le 12 août 2010

ATTENDU QUE se tiendra à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), le 12 août 2010, une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale, provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, dirige la délégation québécoise qui se rendra à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendra à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), le 12 août 2010;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de :

— monsieur Philippe Cannon, directeur de cabinet de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

— madame Sylvie Barcelo, sous-ministre, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

— monsieur Michel Lafleur, directeur des affaires internationales et des relations intergouvernementales Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

— madame Louise Simard, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54025

Gouvernement du Québec

Décret 607-2010, 7 juillet 2010

CONCERNANT le versement d'une subvention maximale de 1 500 000 dollars pour les exercices financiers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 à l'École Polytechnique de Montréal pour la mise sur pied d'une base de données d'inventaire du cycle de vie des produits, services et technologies